

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE JOUY LE POTIER

Par arrêté du Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne n°08/2025, une enquête publique est prescrite liée à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Jouy le Potier.

L'enquête publique se déroulera pendant 30 jours, du lundi 24 février 2025 à 09 heures, au jeudi 27 mars 2025 à 17h00 heures inclus.

Par décision n°E24000164/45 en date du 26/11/2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Patrice GRELICHE, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique liée à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Jouy le Potier ;

Les pièces du dossier sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.jouy-le-potier.fr/> ou depuis le site internet de la Communauté de communes des Portes de Sologne : <https://www.ccportesdesologne.fr/>; en version papier et sur poste informatique de la manière suivante :

SITES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	
			Dates	Heures
Mairie de Jouy le Potier	29, place de la Mairie, 45370 Jouy le Potier	Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h00, Lundi et vendredi de 14h00 à 16h45 et le samedi de 8h30 à 11h30	25.02.2025	10h-12h
Bureaux de la Communauté de Communes des Portes de Sologne	Le 109 – 109 rue du Maréchal Joffre 45240 – La Ferté-Saint-Aubin	Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	25.02.2025	14h-17h
Mairie de Jouy le Potier	29, place de la Mairie, 45370 Jouy le Potier	Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h00, Lundi et vendredi de 14h00 à 16h45 et le samedi de 8h30 à 11h30	27.03.2025	10h-12h
Bureaux de la Communauté de Communes des Portes de Sologne	Le 109 – 109 rue du Maréchal Joffre 45240 – La Ferté-Saint-Aubin	Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	27.03.2025	14h-17h

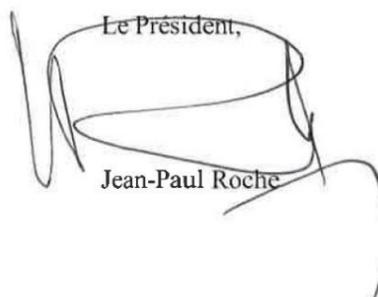
Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale – toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur, Communauté de communes des Portes de Sologne, Place Charles de Gaulles, 45240 LA FERTE SAINT AUBIN ;
- Par écrit – aux horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ;
- Par voie électronique – les observations et propositions pourront être transmises à l'adresse suivante : ccpsurbanisme@ccportesdesologne.fr en mentionnant l'objet suivant : « *enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Jouy le Potier* » et en l'adressant à Monsieur le Commissaire Enquêteur.
- Par écrit et par oral – auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées ci-dessus.

Toutes observations, propositions et contre-propositions du public quelles que soient leur forme de dépôt seront portées à connaissance du public sous forme numérique ou papier.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Communauté de communes des Portes de Sologne, Service urbanisme, Place Charles de Gaulles, 45240 LA FERTE SAINT AUBIN. Des informations supplémentaires sur le dossier soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du service urbanisme (tél : 02-38-61-93-80 ; courriel : ccpsurbanisme@ccportesdesologne.fr). Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ainsi qu'à la Préfecture du Loiret, et à la mairie de Jouy le Potier, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à date de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an aux adresses suivantes : <https://www.jouy-le-potier.fr/> et <https://www.ccportesdesologne.fr/>.

A l'issue de l'enquête publique, pourra être décidé l'approbation ou le refus de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Jouy le Potier. Cette décision sera formalisée par une délibération du Conseil communautaire.

Le Président,

Jean-Paul Roche